

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 3.0 Date: 31.05.2018




SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b> Désignation Commerciale Nom Chimique N° CAS N° EINECS No. D'Enregistrement d'REACH	M-Bond 200 Catalyst C Mélange Mélange Mélange Aucun attribué.
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b> Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	Adhésifs. Rien d'autre que ce qui précède.
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b> Identification de la société  Téléphone Fax Email (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire Royaume-Uni RG24 8FW +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>2.1</b>	<b>Classification de la substance ou du mélange</b>	Flam. Liq. 2; H225
<b>2.1.1</b>	<b>Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)</b>	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H336 STOT SE 2; H371
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquetage</b> Désignation Commerciale  Pictogramme(s) de Danger	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) M-Bond 200 Catalyst C    
	Mention(s) d'Avertissement	Danger
	Contient:	Propane-2-ol et n-Phenyldiethanolamine
	Mention(s) de Danger	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H371: Risque présumé d'effets graves pour les organes.
	Conseil(s) de Prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

Révision: 3.0 Date: 31.05.2018

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260: Ne pas respirer les vapeurs.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P308+P311: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Autres informations

Non applicable

### 2.3 Autres dangers

Rien de connu

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable.

### 3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification des dangers
Propane-2-ol	98	67-63-0	200-661-7	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336
n-Phenyldiethanolamine	2	120-07-0	204-368-5	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Eye Dam .1; H318 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 1; H370 Aquatic Chronic 3; H412

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Alerter un médecin.

Révision: 3.0 Date: 31.05.2018

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

[www.vishaypg.com](http://www.vishaypg.com)

- |  |   |
|--|---|
| <b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>   | Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut causer des nausées/vomissements. Risque présumé d'effets graves pour les organes. |
| <b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b> | Traiter symptomatiquement.  |

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- |   |  |
|---|--|
| <b>5.1 Moyens d'extinction</b>  |  |
| Moyens d'Extinction Appropriés  | Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.  |
| Moyens d'extinction inappropriés  | Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.   |
| <b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b> | Liquide et vapeurs très inflammables. Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et dans les fosses et tranchées de travail; les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. |
| <b>5.3 Conseils aux pompiers</b>  | Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Éviter le rejet dans l'environnement.  |

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- |  |  |
|--|--|
| <b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b> | Précaution - Les déversements peuvent être glissants. Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter une protection respiratoire appropriée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés.   |
| <b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>                           | Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme.  |
| <b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>                         | S'assurer du port d'une protection individuelle convenable (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements. Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Ne pas adsorber avec de la sciure ou autres matériaux combustibles. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux |
| <b>6.4 Référence à d'autres sections</b>   | Voir Rubrique: 8, 13   |

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- |  |  |
|--|--|
| <b>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b> | Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas ingérer. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ce |
|--|--|

Révision: 3.0 Date: 31.05.2018

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Température de stockage  
Temps limite de stockage  
Matières incompatibles

produit doit être stocké à l'écart des flammes nues et de toute autre source d'ignition.. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Conservé le récipient bien fermé. Enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation.

Ambiante. 5 - 25°C

Stable dans les conditions normales.

Conservé à l'écart des: Agents oxydants forts, Acides (Acide nitrique et Acide sulfurique), Halogènes et composés halogénés.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Adhésifs.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**8.1 Paramètres de contrôle**

**8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	VLE (ppm)	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque
propane-2-ol	67-63-0	-	-	400	980	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

**8.1.2 Valeur limite biologique**

Non fixé.

**8.1.3 PNECs et DNELs**

Non fixé.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**8.2.1 Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate. ou Utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

**8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)**

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les vêtements de protection doivent être spécifiquement sélectionnés pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses manipulées. Il est important de vérifier la résistance des vêtements de protection aux produits chimiques auprès du fournisseur respectif.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



**Protection des mains**

Porter des gants imperméables (NE374). Le type de gants utilisés doivent être choisis en fonction de l'activité de travail et sa durée ainsi que de la concentration / quantité du matériel utilisé. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374.

Recommandés: Caoutchouc nitrile (Épaisseur minimale: 0.35mm); Caoutchouc butyle (Épaisseur minimale: 0.5)

Révision: 3.0 Date: 31.05.2018

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

Protection respiratoire



### Protection de corps

Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Pour des grandes quantités - Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

Dangers thermiques

Non applicable.

### 8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physico-chimiques de la substance Propane-2-ol .

Aspect	Bleu Liquide coloré.
Odeur	D'Alcool Odeur
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	-88.5°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	82.3°C (Mixture)
Point d'éclair	11.7 °C
Taux d'Evaporation	2.83 (BuAc = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	6.02 kPa at 25°C
Densité de vapeur	2.1 (Air = 1)
Densité relative	0.78 (H2O = 1)
Solubilité(s)	98% (De l'eau)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	0.05 log Pow (25 °C)
Température d'auto-inflammabilité	399 °C
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	2.038 mPa s (dynamic) 25 °C
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

### 9.2 Autres informations

Aucun.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs très inflammables. La vapeur peut être invisible, plus lourde que l'air et peut se répandre au ras du sol.
10.4 Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
10.5 Matières incompatibles	Conserver à l'écart des: Agents oxydants forts, Acides (Acide nitrique et Acide sulfurique), Halogènes et composés halogénés.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote.

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges) Toxicité aiguë

Révision: 3.0 Date: 31.05.2018

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 20 mg/l.
Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b> Propane-2-ol :	Eye Irrit. 2; Provoque une sévère irritation des yeux. Eye Irrit. 2; H319 Classification harmonisée Irritant pour les yeux. (lapin) (OECD 405)
n-Phenyldiethanolamine:	Eye Dam. 1; H318 Corrosif aux yeux. (lapin) (Unnamed, 1974)
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b> n-Phenyldiethanolamine:	Skin Sens. 1; Peut provoquer une allergie cutanée. Skin Sens 1; H317 Sensibilisation (souris) - Positif (OECD 442B)
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b> Propane-2-ol :	STOT SE 3; Peut provoquer somnolence et des vertiges.  STOT SE 2; Risque présumé d'effets graves pour les organes. STOT SE 3; H336 Classification harmonisée Approche du poids de la preuve: Observations concernant la classification (rat) (OECD 403)
n-Phenyldiethanolamine:	STOT SE 1; H370 Approche du poids de la preuve: Observations concernant la classification (rat) (BASF SE, 1974)
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b> <b>Danger par aspiration</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>11.2 Autres informations</b>	Aucun.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>12.1 Toxicité</b>  n-Phenyldiethanolamine:	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons) Aquatic Chronic 3; H412 EC50 Invertébrés aquatiques: 87.85 mg/l (Unnamed, 1995)
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b> Propane-2-ol : n-Phenyldiethanolamine:	Aucune information sur le mélange lui-même. Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE). Le produit n'est pas facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE).
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b> Propane-2-ol : n-Phenyldiethanolamine:	Aucune information sur le mélange lui-même. La substance a un faible potentiel de bioaccumulation. Ne devrait pas se bioaccumuler
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b> Propane-2-ol : n-Phenyldiethanolamine:	Aucune information sur le mélange lui-même. La substance devrait être très mobile dans le sol. Miscible dans l'eau. La substance devrait être très mobile dans le sol. Soluble dans l'eau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 3.0 Date: 31.05.2018

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes	Rien de connu.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé.
13.2	Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

		<b>ADR/RID / IMDG / IATA</b>
14.1	Numéro ONU	UN 1219
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4	Groupe d'emballage	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin. / Substance dangereuse pour l'environnement
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8	Renseignements supplémentaires	Aucun.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE	
	Substance(s) extrêmement préoccupante	Aucun.
	Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Aucun.
15.1.2	Règlements nationaux	Rien de connu.
	Wassergefährdungsklasse (Allemagne)	Classe de danger pour l'eau 1
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas nécessaire.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**Sections contenant des révisions ou mises à jour:** Classification de la substance / du mélange est mise à jour . Mettre à jour la version et la date. Une nouvelle version a été publiée, toutes les sections ont été mises à jour pour tenir compte des nouvelles informations. Lisez attentivement la fiche de données de sécurité.

**References:** Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Propane-2-ol (N° CAS 1330-20-7), Enregistrement(s) ECHA pré-existant Propane-2-ol (N° CAS 1330-20-7) n-Phenyldiethanolamine (N° CAS 120-07-0).

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Point d'éclair Résultat du test/ Point/Intervalle d'ébullition (°C) Résultat du test
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
STOT SE 3; H336	Calcul du seuil
STOT SE 2; H371	Calcul du seuil

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 3.0 Date: 31.05.2018

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

[www.vishaypg.com](http://www.vishaypg.com)

## LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

STEL: Limite d'exposition (15 min)

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

## Classification des dangers / Code de classification:

Flam. Liq. 2; Liquide Inflammable, Catégorie 2

Eye Dam. 1; Catégorie Lésions oculaires 1

Skin Sens. 1; La peau Sensibilisation, Catégorie 1

Eye Irrit. 2; L'oeil Irritation, Catégorie 2

STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —

Exposition unique STOT un., Catégorie 3

STOT SE 1; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —

Exposition unique STOT un., Catégorie 1

STOT SE 2; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —

Exposition unique STOT un., Catégorie 2

Aquatic Chronic 3; Dangereux pour l'environnement aquatique,  
Chronique, Catégorie 3

## Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H371: Risque présumé d'effets graves pour les organes.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets  
néfastes à long terme.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

## Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.





## Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at [vpgsensors.com](http://vpgsensors.com).

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.